# Service de Soins Infirmiers à Domicile

Les professionnels des Services de Soins Infirmiers à Domicile réalisent des soins, sur prescription médicale, au domicile des personnes en situation de handicap. Ces soins ont pour objectif de prolonger leur maintien à domicile.

Publié le 01 octobre 2021

## Des soins pour prolonger le maintien à domicile

Les interventions des SSIAD auprès des personnes en situation de handicap ont pour butde :

- Réaliser des soins d'hygiène et de confort
- Éviter une hospitalisation
- Faciliter le retour à domicileaprès une hospitalisation
- Retarder une entrée dans un établissementd'hébergement

## Pourquoi faire appel à un SSIAD?

**Les soins infirmiers d'hygiène sont assurés par les Aides-Soignantes du service sous contrôle des infirmières coordinatrices.**

- Soins de nursing (toilette, shampooing, bain de pieds, ...)
- Prévention des risques (escarres, chutes, ...)
- Conseils (alimentation, autonomie, ...)
- Surveillance (poids, pouls, hydratation, ...)

Les soins infirmiers non délégables (injections, pansements, perfusions, ...) sont réalisés par les infirmiers libéraux ou les infirmières du service. Ces soins sont inclus dans le prix de journée.

Les SSIAD assurent également une**coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux**référents territoriaux gérontologiques, gestionnaires de cas, services d'aide à domicile, kinésithérapeutes, médecins…) dans le but d'améliorer l'accompagnement global de la personne.

## Comment les interventions se mettent-elles en place?

Les interventions des SSIAD sont réalisés su**prescription médicale.**

Muni de votre prescription médicale, vous pouvez prendre contact directement avec le SSIAD le plus près de chez vous. Pour trouver les coordonnées des SSIAD près de chez vous, consulterl'annuaire des SSIAD.

Si le SSIAD a la capacité d'intervenir, l'infirmier coordonnateur du SSIAD réalisera une évaluation de vos besoins à votre domicile.

A l'issue de sa visite, il vous propose un rythme d'interventions.Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon votre état de santé et vos besoins.

Les SSIAD interviennent 7 jours sur 7 si nécessaire, de 3 à 14 fois par semaine, selon la pathologie ou la dépendance, et selon les possibilités du service.

## Un regroupement expérimental en Meuse

Depuis 2017, un Service Polyvalent d'Aides et de Soins à Domicile (SPASAD ) est financé à titre expérimental sur le secteur d'Ancerville. Il regroupe le SSIAD et le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) de l'ADMR.

**14** SSIAD
**547** places pour personnes âgées
**62** places pour personnes en situation de handicap

## VOS AIDES

SENIORS

**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile**

**Pour qui ?**
Sénior-Aidant

**Pour quoi ?**
Maintenir à domicile les personnes âgées dans les meilleures conditions

https://www.meuse.fr/proche/en-situation-de-handicap/vivre-a-domicile/service-de-soins-infirmiers-a-

## CONTACT

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

03 29 76 84 01

11 Rue Jeanne d'Arc
55000 BAR LE DUC

**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55